

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

REVUE POUR LES LIGUEURS

REDACTION ET ADMINISTRATION  
27, Rue Jean-Dolent, PARIS-XIV<sup>e</sup>

Directeur : Emile KAHN

Téléphone : GOBoins 25-32  
Compte C. P. : 218-25 PARIS

## AUX LIGUEURS

MES CHERS COLLÈGUES,

Voici qu'après un long silence reparait un numéro des *Cahiers*.

Amenuisé ? Certes. Suivi de numéros mensuels, bi-semestriels, semestriels ? Cela dépend du prix du papier, et cela dépend surtout du zèle de nos trésoriers et de la fidélité à notre cause de nos Sections et de nos Fédérations. C'est eux et sur elles que nous comptons pour que la mesure ni ne s'anémie la plus grande, la plus chienne et — j'ose le dire — la plus glorieuse des associations politiques de ce pays.

Ce pays est frappé de la plus terrible des catastrophes. Cette catastrophe, nous l'avons vue venir depuis de longues années, depuis, plus précisément, l'avènement en 1933, de Hitler. Ne nous demandons pas aujourd'hui si et comment

les démocraties auraient pu empêcher cet avènement. Ce sont problèmes qui se poseront, la paix ressuscitée. Mais nous avons le droit de rappeler que, dès la prise du pouvoir par l'auteur de *Mein Kampf*, nous n'avons cessé d'affirmer qu'elle entraînerait l'asservissement de l'Europe et que, pour le réaliser, le dictateur ne reculerait pas devant la guerre. Rappeler que nous avons demandé que, pour faire face au danger, il fallait de toute nécessité que tous les pays attachés à la paix s'unissent et

qu'ensemble ils préparent cette Conférence internationale dont la tâche essentielle devait être la réduction des armements et la redistribution des matières premières et de l'excédent des populations.

Nous n'avons pas été entendus. Faute de l'union des démocraties, les dictateurs se sont donné libre carrière. Rétablissement, en Allemagne, du service obligatoire ; réoccupation des provinces rhénanes ; dénonciation unilatérale du Pacte de Locarno ; anéantissement de l'Autriche ; démantèlement, puis écrasement de la Tchécoslovaquie ; annexion de Memel ; le massacre, de compte et demi avec Moscou, de la Pologne ; l'agression enfin, avec la complicité du Reich, par le « chacal du Kremlin », de la Finlande — tous les contrats déclarés, tous les serments violés, toutes les promesses reniées, toutes

les positions renversées, la force acharnée à la maîtrise du monde, force qui, selon la dérisoire doctrine de l'espace vital, masque du brigandage et de la piraterie, prétend s'étendre de l'est au nord et au sud, menaçant, au nord, après les Etats baltes et la Finlande, les Etats scandinaves, au sud les Etats danubiens et balkaniques, pour l'Europe centrale et méridionale asservie, se tourner vers l'Ouest, d'embrasser l'Empire britannique et s'attaquer enfin à cette France dont « l'anéantissement » était, de

**De lourdes difficultés — surtout matérielles — nous ont obligés à suspendre la publication des CAHIERS mensuels.**

Le présent numéro, publié à 8 pages au prix d'un lourd sacrifice et tiré à 50.000 exemplaires, a été envoyé aux Fédérations, aux Sections, aux chaînes des CAHIERS et à tous les ligueurs dont les Sections nous avaient communiqué l'adresse.

Un second numéro ne pourra paraître qu'après la rentrée des cotisations de 1940 — ou des sommes qui nous restent dues.

l'aveu même du tyran, sa suprême pensée.

Les démocraties occidentales cependant — les Livres blancs et bleu anglais et le Livre jaune français en témoignent devant le monde — ont tout mis en œuvre pour conserver la paix. Elles ont fait à celle-ci des sacrifices — ô Prague, ville merveilleuse! — comme jamais elles n'en avaient consenti dans le cours de leur histoire. Elles ont abdiqué tout amour-propre, Paris a fait une réception triomphale au plus acharné, au plus perfide des ennemis de la France. Elles ont signé des accords qui, pour de longues années, devaient assurer la paix du monde. En réponse à quoi Prague fut envahie, la Slovaquie séparée de la mère-patrie et domestiquée, la Bohême réduite au rang de colonie et ses fiers citoyens à l'état d'esclaves. Lorsque, après la Tchécoslovaquie, ce fut le tour de la Pologne, un grand cri jaillit de toutes les poitrines : *Il faut en finir*. « En finir avec le cauchemar que, depuis 1933, le somnambule de Berchtesgaden aux mains sanglantes fait peser sur le monde. En finir avec la menace que la pieuvre germanique a suspendue sur tous les peuples qu'elle estime nécessaires à son « espace vital ». En finir avec le régime de terreur barbare qu'avait institué le tortionnaire des camps de concentration, le bureau des démocrates, des pacifistes, des socialistes, des communistes, des catholiques, des protestants, des juifs, l'assassin de ses meilleurs compagnons de lutte, le violeur de tous ses engagements. Edifier la paix véritable, une paix qui ne fût pas une trêve entre deux agressions. Faire ressurgir un monde où la force brutale ne l'emportât pas sur le droit, où la parole donnée fût de nouveau respectée, où l'indépendance de toutes les nations, des petites comme des grandes, fût sauvegardée, où régnassent la tolérance religieuse et la liberté individuelle et où il fût de nouveau possible de goûter la douceur de vivre en sécurité et de dormir de sommeils non plus hantés par le spectre de la guerre ».

C'est dans ces termes que j'ai défini les buts de guerre que poursuivent les démocraties. Ce sont eux que la Ligue a la mission de proclamer et de répandre parmi nos concitoyens, parmi les

citoyens de tous les pays. C'est pendant la guerre encore plus que pendant le temps de paix que l'action de la Ligue, gardienne des droits élémentaires de l'homme et du citoyen, est irremplaçable. Nous savons les sacrifices que l'état de guerre impose à tous les citoyens. Nous comprenons qu'il n'est pas possible, quand est en jeu le salut de la nation, que l'individu puisse s'employer dans toute sa plénitude. Il faut qu'il se plie à la discipline nationale. Nous sommes prêts à nous y plier et à subir les restrictions matérielles et morales qu'exige la grande lutte.

Mais seulement celles qu'elle exige impérieusement et non celles qu'on y ajoute illégitimement. Combien de fois les voix les plus autorisées n'ont-elles pas proclamé du haut de la tribune parlementaire que la France est la dernière tranchée de la Liberté. C'est pour elle qu'en dernière analyse, des millions d'hommes de chez nous sont soumis aux pires souffrances. C'est là l'idéal que la France et l'Angleterre incarnent, l'une depuis le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, l'autre depuis un siècle et demi. C'est pour le maintenir que la Ligue des Droits de l'Homme a livré ses plus mémorables batailles et que, quotidiennement, elle accomplit, avec une joyeuse fierté, ses plus humbles besognes. Faire en sorte qu'il ne soit pas terni par l'état de guerre : c'est là notre tâche essentielle.

Cette tâche, nous l'avons accomplie depuis le jour qu'a éclaté la catastrophe, avant le jour même où elle a éclaté. Jamais nous n'avons été en sommeil, ou en demi-sommeil, comme le croient certains de nos collègues : la Ligue n'a chômé un seul jour. Nous avons, dès l'abord, envisagé le dur et difficile travail qui nous attendait, et nous l'avons réalisé autant que nous le permettaient nos moyens. Ces moyens ont été malheureusement déçus : censure, arrêt de la vie publique, cessation des réunions, difficulté d'approcher le Gouvernement, défaut de ressources et, partant, impossibilité de communiquer régulièrement, par l'intermédiaire des « Cahiers » et par le journal « La Ligue », avec nos Fédérations et nos Sections.

### APPEL DU TRÉSORIER GÉNÉRAL

L'état de la Trésorerie est critique.

Trop de retard dans la perception des cotisations de 1939 a empêché de les recueillir toutes avant la mobilisation : d'où une perte sèche pour les Sections et pour la Caisse centrale.

Nous avons opéré de sévères compressions de dépenses. Nous avons réduit au minimum le personnel de la Ligue. Nous avons, non sans anxiété, réussi à vivre au jour le jour. Mais, à un moment où l'action de la Ligue devrait être multipliée, les dépenses nécessaires à cette action élargie nous sont encore interdites. Les « Cahiers » ont été suspendus : le présent numéro n'a pu être édité qu'à un prix bien lourd pour nous.

C'est dire qu'il est indispensable :

- 1° Que les Sections s'acquittent de ce qu'elles nous doivent encore ;
- 2° Que les Trésoriers perçoivent dès à présent les cotisations de 1940 et nous en fassent parvenir le montant ;
- 3° Que tous ceux qui peuvent nous aider nous aident.

Georges ETIENNE.

# COMITÉ CENTRAL

## EXTRAITS

Séance du 28 août 1939

Présidence de M. VICTOR BASCH

Présents : MM. Basch, Bayet, Guernut, Langevin, Emile Kahn, Georges Etienne, Mme Suzanne Collette-Kahn, MM. Bidegaray, Boris, G. Buisson, Caillaud, Casati, Chateau, Corcos, Gombault, Grumbach, Guerry, Lacoste, Philip, Planche, Texier, Viollette, Gougouenheim, Ramadier.

Excusés : MM. Marc Faure Perrin, Prudhommeaux, Thiéras, Martinet.

Télégramme au Président Roosevelt

Le Président donne lecture du télégramme qu'il a adressé, le 24 août, au Président Roosevelt :

« Dans le mortel péril que courent la paix et la civilisation, les regards du monde sont fixés sur vous dans un suprême espoir. »

Ce télégramme est approuvé à l'unanimité.

La situation internationale

Le Président donne lecture d'un projet de résolution.

Un autre projet est proposé par M. BAYET. Un contre-projet est déposé par M. CHATEAU.

Après débat, où interviennent MM. Grumbach, Guernut, Planche, Gougouenheim, A. Philip, Corcos, Bidegaray, Bayet, V. Basch, Gombault, Emile Kahn, Boris, Langevin, Caillaud, Chateau, M. Gombault propose la fusion des projets de MM. Basch et Bayet.

Cette fusion, acceptée par les auteurs, est adoptée à l'unanimité moins 2 voix (MM. Casati et Corcos) et 3 abstentions (M. Planche).

Après une suspension de séance, le Président lit le texte de fusion. Adopté par 18 voix (MM. Basch, Bayet, Bidegaray, Boris, Buisson, Mme Collette-Kahn, MM. Corcos, Georges Etienne, Gombault, Grumbach, Guernut, Guerry, E. Kahn, Lacoste, Langevin, Philip, Texier, Viollette) (1) contre 1 (M. Casati) et 3 abstentions (MM. Caillaud, Chateau et Planche).

Pour la sauvegarde des libertés publiques

Au nom du Bureau, le Secrétaire général propose une résolution.

MM. CAMILLE PLANCHE et ALBERT BAYET déposent des contre-projets.

Après intervention de MM. Ramadier, Viollette, Emile Kahn, Corcos, Grumbach, Gombault, Philip, Gougouenheim, Chateau, Planche, Bayet, Boris, le Comité décide de séparer la résolution en trois motions et de substituer à la seconde motion un texte de M. Gombault, accepté par le Bureau.

L'ensemble des trois motions est adopté à l'unanimité de 14 voix (MM. Basch, Bayet, Bidegaray, Boris, Buisson, Mme Collette-Kahn, MM. Etienne Gombault, Grumbach, Guerry, Kahn, Langevin, Philip, Texier). M. Planche s'abstient.

(1) M. Prudhommeaux a donné son adhésion par lettre du 30 août.

Séance du 2 septembre 1939

Présidence de M. VICTOR BASCH

Présents : MM. Victor Basch, H. Guernut, Emile Kahn, Georges Etienne, Mmes Suzanne Collette-Kahn et Viollis, MM. Boris, G. Buisson, Gombault, Gougouenheim.  
Excusés : MM. Langevin, Brenier.

Appel aux Sections

Le Président propose d'adresser un appel aux Sections et donne lecture d'un projet.

Après débat, auquel prennent part MM. Gérin, V. Basch, Emile Kahn, Mme Collette-Kahn, MM. Gombault et Guernut, le projet du Président est adopté à l'unanimité (abstention : M. Gérin).

Appel de la Ligue des Droits de l'Homme

Dans les heures dramatiques que nous vivons, le Comité Central reste en contact avec les Fédérations, les Sections et les membres de la Ligue des Droits de l'Homme.

Il rappelle :

Que la Ligue a incessamment travaillé à sauvegarder la paix en préconisant, d'une part, l'étroite union de toutes les nations décidées à combattre la guerre, et, d'autre part, une confrontation internationale où soient représentés tous les intérêts et se fassent valoir tous les droits ;

Que les gouvernements anglais et français se sont efforcés jusqu'à la dernière heure de nouer des négociations avec l'Allemagne, en vue de préserver la paix, qu'Hitler a paru se prêter à ces pourparlers, mais que, le jour même où la défection de la Russie du Front de la Paix a été rendue effective par la ratification du Soviet suprême, et alors que la négociation était acceptée par la Pologne, il a rompu toute négociation, s'est jeté sur la Pologne et est apparu ainsi aux yeux du monde comme l'agresseur ;

Que, dans ces conditions, le devoir de tous les peuples et de tous les citoyens attachés à la paix est de vouer toutes leurs énergies à rendre impuissant l'homme qui, pour assouvir sa soif de domination universelle, n'a pas craint de déchaîner sur le monde la plus terrible des catastrophes.

La Ligue des Droits de l'Homme, loin de considérer que ses tâches doivent être interrompues par la guerre, estime qu'elles vont se faire plus pressantes et plus multiples.

Il lui appartient de défendre le droit des individus et celui des nations, de travailler à l'établissement d'une paix vraiment juste et durable, de maintenir en France le fonctionnement normal de la démocratie, d'exiger que les charges qu'impose la guerre soient réparties sur toutes les classes de la nation, et que l'égalité de tous devant les sacrifices communs soit complète.

Elle demande aux ligueurs, et à tous les Français, de conserver leur sang-froid, de s'opposer à toute campagne haineuse et de continuer à donner au monde le spectacle d'une nation calme et juste dans son inébranlable résolution.

Suspension de journaux et censure

Après intervention de MM. Victor Basch, Gombault, Emile Kahn, Mme Viollis, MM. Guernut, Boris et Georges Etienne, le Comité demande :

1° Pour les journaux suspendus, et dans un but d'apaisement, l'autorisation de reparaitre ;

### LES RÉSOLUTIONS DE LA LIGUE

seront envoyées  
A TOUTES LES SECTIONS  
qui en feront la demande  
accompagnée de 2 fr. de timbre  
pour l'expédition

Nous avons tenté de vaincre ces difficultés. Tout d'abord, fidèles à notre attachement indéfectible à la paix, nous avons, le 29 août encore, faisant front à la fatalité, lancé, en dépit de la monstrueuse collusion germano-russe, un suprême appel à la paix. Puis, cet appel ayant été vain, nous nous sommes adressés à nos Fédérations et à nos Sections pour leur indiquer quel était leur devoir et quel était le nôtre : le leur : faire vivre leur organisation autant qu'il était en leur pouvoir, le nôtre : assumer, avec notre besogne coutumière, celles que nous imposaient l'état de guerre et la substitution, aux autorités civiles, de l'autorité militaire.

D'une part, nous avons, en matière pénale, administrative et fiscale, poursuivi notre action traditionnelle. D'autre part, nous avons eu à veiller à ce que le devoir militaire fût réparti avec justice, les allocations attribuées équitablement, la situation des mobilisables exclus de l'armée en raison de condamnations antérieures, expiées depuis de longues années, réglée avec humanité. En troisième lieu, nous avons défendu énergiquement — dans nos interventions ordinaires et dans des Lettres ouvertes adressées au Président du Conseil — les principes de la démocratie et les libertés individuelles — les nôtres comme celles des étrangers réfugiés en France — contre l'arbitraire. Tout d'abord nous avons demandé que fin fût mise au régime des décrets-lois, que fût convoqué le Parlement et qu'il lui fût rendu sa fonction essentielle, la fonction législative. Ensuite, nous nous sommes élevés contre les conditions matérielles qui régnaient dans le camp de Colombes et qui régnaient encore dans certains centres de rassemblement et demandé que fussent créées des Commissions de triage, chargées de faire la discrimination entre les réfugiés politiques et les autres, et, parmi ces autres, entre les hommes et les femmes dont le loyalisme à l'égard de la France ne pouvait être mis doute et ceux et celles qui n'offraient pas les mêmes garanties, les ex-Autrichiens et les Tchécoslovaques, tous victimes de la barbarie hitlérienne, devant être accueillis avec une particulière bienveillance.

En quatrième lieu, nous avons, dès le 8 septembre, commencé notre bataille pour le respect de la liberté d'opinion. Après avoir condamné la monstrueuse collusion Hitler-Staline et déclaré ne pas comprendre que les représentants du Parti communiste ne se fussent pas publiquement désolidarisés des complices de Hitler, nous avons demandé au Gouvernement, maître, par la censure, de supprimer de toute publication tout ce qui pourrait porter préjudice à la défense nationale, d'autoriser la réapparition de *l'Humanité* et de *Ce Soir*. Souhaité que la censure ne portât que sur les informations et laissât intacte cette liberté d'opinion qui, en démocratie, est un élément indispensable de sa défense. Protesté contre les décrets-lois des 18 et 29 novembre accordant aux agents de l'exécutif des pouvoirs plus exorbitants que ceux mêmes que leur conférait le décret de 1810 sur les suspects. Protesté

de même, plus énergiquement encore, contre le décret du 20 janvier, créant le délit d'opinion, permettant de poursuivre tous les citoyens qui n'approuvent pas sans réserve l'action gouvernementale et les mettant à la merci d'une délation.

Enfin, nous avons élevé les plus expresses réserves sur certaines mesures prises contre les ex-communistes et les défaitistes. Avec les uns et les autres, la Ligue est en absolue opposition d'idées. Elle comprend que le devoir du Gouvernement est de sauvegarder la nation contre la désagrégation morale que préparent dans l'ombre et les staliniens et les pacifistes extrémistes dont la doctrine de non-résistance mène tout droit à l'asservissement. Mais cela ne nous a pas empêchés de demander que les ex-députés communistes et les membres minoritaires du Bureau exécutif, incarcérés à la Santé, fussent traités humainement. Nous avons démontré que la procédure de déchéance était contraire à la loi constitutionnelle, celle-ci exigeant que la sentence du Parlement fût précédée d'une décision judiciaire. De même, nous avons estimé excessives les condamnations à de longues années de prison prononcées contre tel auteur d'un article extravagant, tels citoyens, ayant tenu des propos imprudents, et tels autres enfin, fonctionnaires irréprouchables, n'ayant jamais fait de propagande communiste et même notoirement anti-communistes, et coupables seulement d'avoir appartenu à ce Front populaire dont nul n'oserait contester la légalité.

Toutes ces campagnes ont été inspirées par la conviction que la double tâche des pouvoirs publics était de défendre la nation et de maintenir les principes essentiels du régime républicain. En les menant, la Ligue de Droits de l'Homme a accompli un devoir auquel il aurait été déshonorant pour elle de se soustraire. Devoir difficile, puisque, souvent, nous avons été seuls dans nos revendications et que celles-ci risquaient d'être mal interprétées. Mais c'est notre fierté de faire, à certains moments, ce que nul parti ni aucune autre association n'ose faire. Ce qui permet à la Ligue de parler quand tant d'autres se taisent, c'est qu'elle est au-dessus de la politique, c'est que toute passion partisane lui est étrangère. C'est que, libre de toute attache avec les gouvernements qui se succèdent, elle n'obéit à aucun intérêt si ce n'est à celui de la justice. Ardemment défense nationale, elle ne sépare cependant pas de l'amour de la patrie l'amour de la liberté. Elle est, en temps de guerre, ce qu'elle fut en temps de paix : la gardienne du droit, le bouclier de la démocratie.

Pour que, mes chers collègues, nous puissions remplir notre tâche, il nous faut votre concours actif, il faut que votre effort se joigne au nôtre, il faut que vous nous donniez les ressources sans lesquelles il nous est impossible d'agir, il faut que, comme lors de nos origines et comme lors de la dernière guerre, vous viviez pleinement, dangereusement, la vie de la Ligue.

Je crois être sûr que le concours que sollicite votre président, interprète du Comité Central, vous ne nous le refuserez pas.

Victor BASCH,  
Président de la Ligue

### Aux Présidents de Fédérations

— Faites-nous connaître les modifications apportées à votre Bureau fédéral, ainsi que tous renseignements utiles sur l'état des Sections de votre département. (Aux questions posées par nous à la fin d'août, 30 Fédérations seulement ont répondu.)

— Examinez avec nous les moyens de ranimer les Sections endormies.

— Intervenez auprès des autorités départementales pour les affaires qui peuvent et doivent être réglées sur place.

— Intéressez les parlementaires du département aux revendications de la Ligue.

— Organisez, d'accord avec nous, des assemblées fédérales. Invitez-y les Bureaux des Sections et ceux des Fédérations voisines. Le Comité Central s'y fera représenter.

Merci d'avance !

### AU BUREAUX DES SECTIONS

— Faites-nous connaître, si ce n'est déjà fait, les modifications apportées au fonctionnement de la Section.

— Maintenez-vous en contact : 1° avec le bureau de votre Fédération ; 2° avec les mobilisés de la Section et leurs familles.

— Réunissez régulièrement votre Section en assemblée : l'Administration vous en donne le droit et la Ligue vous le recommande.

— Faites de nouveaux adhérents, le moment est opportun : le nombre croissant des demandes d'intervention adressées au Siège central par des citoyens isolés montre quel est dans notre pays le prestige de la Ligue et quelle confiance on met en elle.

— Ne craignez pas de nous mettre au courant de vos efforts, de vos espoirs, de vos doutes, des difficultés que vous pourrez rencontrer : join de nous importuner, vous nous rendrez service, et notre amitié vous en remercie d'avance.

2° Quant à la censure, qu'elle donne toutes garanties d'autorité morale, de compétence, de loyalisme et d'impartialité; qu'elle laisse intacte la liberté d'opinion; qu'en aucun cas elle ne se fasse on n'ait l'air de se faire l'instrument de représailles politiques.

### Séance du 14 septembre 1939

Présidence de M. Victor Basch

Présents : MM. Basch, Guernut, Emile Kahn, Georges Etienne, Mmes Suzanne Collette-Kahn et Andrée Viollis, MM. Caillaud, Gombault, Guerry, Gueulal, Lacosie, Roger Picard, Marius Moutet, Viollette.

Excusés : MM. Boris, Casati, Planche.

#### Activité de la Ligue

M. Victor Basch met le Comité au courant des principales interventions faites par la Ligue depuis le début des hostilités.

Dans la discussion, où interviennent MM. Emile Kahn, Moutet, Victor Basch, Mme Viollis, M. Guernut, Mme Collette-Kahn, MM. Viollette et Gombault, il est particulièrement insisté sur la situation des réfugiés politiques dans les centres de rassemblement, et sur les détentions illégales.

Le Comité, constatant l'inefficacité des démarches auprès des autorités administratives, donne mandat à son Président de saisir par lettre le Président du Conseil des faits évoqués dans la discussion, ainsi que des erreurs, maladresses ou lacunes (service postal, information, censure, etc.), de nature à altérer le haut moral de la nation.

### Séance du 28 septembre 1939

Présidence de M. Victor Basch

Présents : MM. Basch, Emile Kahn, Georges Etienne, Mme Suzanne Collette-Kahn, MM. Brenier, Caillaud, Corcos, Cudenet, Gombault, Hadamard, Lisbonne, Roger Picard, Viollette.

Excusés : MM. Bayet, A.-F. Hérold, Sicard de Plan-

zoles, Baylet, Boris, Damalix, Joint, Mathieu, Moutet, Planche.

#### Décret-loi du 26 septembre

Le Comité est appelé à se demander, au sujet du décret-loi portant suppression du parti communiste : 1° si cette suppression est légale ; 2° si elle est équitable. M. Victor Basch donne lecture d'un projet de résolution.

Preennent part à la discussion : MM. Hadamard, Emile Kahn, Corcos, V. Basch, Roger Picard, Cudenet, Viollette, Gombault, Lisbonne, Brenier.

Le Comité décide de soumettre le texte proposé à tous les membres du Comité, mais de se prononcer séance tenante sur le principe d'une protestation motivée, qui comporte, par ailleurs, désapprobation formelle de l'attitude prise par le parti communiste.

Ce principe est adopté par 11 voix (MM. Basch, Brenier, Cudenet, G. Etienne, Gombault, Hadamard, Hérold, Mme Collette-Kahn, E. Kahn, Lisbonne, Viollette) contre 2 (MM. Corcos et R. Picard).

M. Hadamard fait observer que, tout en approuvant le principe d'une protestation, il fait des réserves sur la manière dont la question est posée.

### Séance du 12 octobre 1939

Présidence de M. Victor Basch

Présents : MM. Basch, Bayet, Langevin, Emile Kahn, Georges Etienne, Mmes Suzanne Collette-Kahn et Andrée Viollis, MM. Caillaud, Corcos, Cudenet, Gerin, Gombault, Guerry, Gueulal, Hadamard, Marius Moutet, Planche, Prudhommeaux, Viollette.

Excusés : MM. A.-F. Hérold, Stcard de Planzoles, Baylet, Bidegaray, Boris, L. Brunschwig, Chateau, Demons, Jobard, Joint, Lisbonne, Mathieu, R. Picard, A. Philip, Ruysen, G. Scelle, Sérol, Tezier, Thiolas, Vacquier, Gamard, Jardittier, Marinet, Ramadier.

#### Décret-loi du 26 septembre (suite)

Le Président rappelle le vote de principe intervenu à la séance du 28 septembre. Des faits nouveaux

obligent à modifier le texte alors envisagé. C'est ce qu'il a fait : au Comité de se prononcer.

Lecture est donnée de lettres de MM. Sicard de Plauzoles, L. Brunschvicg, Chateau, R. Picard, Planche, Ruyssen, Sérol, Texier et Vacquier.

Des contre-projets sont déposés par MM. Gombault, Cudenet et Caillaud.

Après discussion, à laquelle prennent part MM. V. Basch, Planche, Hadamard, Gombault, Cudenet, Corcos, Caillaud, Viollette, Gérin, Langevin, Emile Kahn, Marius Moutet, Prudhommeaux, le Comité décide de protester contre les formes anti-juridiques et anti-démocratiques de la suppression.

### AUX LIGUEURS

— Renouvelez votre carte avant le 1<sup>er</sup> mars.

— Adressez-vous à cet effet au Trésorier de votre Section.

— S'il ne répond pas ou s'il tarde à vous répondre,

**ENVOYEZ VOTRE COTISATION à la TRÉSORERIE DE LA LIGUE**

27, rue Jean-Dolent - Paris-14<sup>e</sup>

C. C. P. 218-25 Paris

Pour : 19 voix (MM. Basch, Baylet, Cudenet, Delaisi, Demons, G. Etienne, Gérin, Gombault, Guerry, Hadamard, Joint, Mme S. Collette-Kahn, MM. E. Kahn, Langevin, Lisbonne, M. Moutet, Prudhommeaux, Viollette, Mme A. Viollis).

Contre : 10 voix (MM. L. Brunschvicg, Caillaud, Chateau, R. Picard, Planche, Ruyssen, Sérol, Sicard de Plauzoles, Texier, Vacquier).

Abstentions : 2 (MM. Bayet et Grumbach).

Une commission de rédaction (composée de MM. Victor Basch, Cudenet, Gombault, Emile Kahn et Marius Moutet) établira, sur ces indications, le texte définitif (1).

### Ordre du jour du Comité

Le Comité décide d'inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines séances :

1<sup>o</sup> Sur la proposition de Mme S. Collette-Kahn, *L'activité des Sections et Fédérations*;

2<sup>o</sup> Sur la proposition du Secrétaire général, les *questions de laïcité (et spécialement la situation créée par les classes alsaciennes en pays de repliement)*.

### Séance du 2 novembre 1939

Présidence de M. VICTOR BASCH

Présents : MM. Basch, Baylet, Emile Kahn, Georges Etienne, Mme Suzanne Collette-Kahn, MM. Brenier, Corin, Guerry, Hadamard, Rivet, Viollette.

Excusés : MM. A.-F. Hérol, Sicard de Plauzoles, Baylet, Boris, L. Brunschvicg, Damalix, Delaisi, Gombault, Jobard, Joint, Lisbonne, Mathieu, Philip, Planche, Prudhommeaux, Thiolas, Gamard, Jardillier.

### Détenus à la Santé

Sur rapport de M. Victor Basch, le Comité étudie la situation des parlementaires et syndicalistes détenus à la Santé au droit commun, et conduits à l'insurrection en voiture cellulaire et menottes aux mains.

Preennent part à la discussion, MM. Paul Rivet, Viollette, Emile Kahn, Hadamard, Gérin, Bayet, V.

(1) Ce texte, adopté à l'unanimité par la commission, a été publié (18 octobre), sous ce titre : « Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme définit la tâche des pouvoirs publics : défendre la Nation, maintenir les principes essentiels du régime républicain. »

Basch, Mme Collette-Kahn, MM. Georges Etienne et Guerry.

A l'unanimité, le Comité charge son président d'intervenir pour obtenir aux détenus, en dehors de toute considération de parti et pour des raisons évidentes d'humanité et d'égalité devant la justice, soit le régime politique, soit, à défaut de celui-ci, le régime atténué accordé, dans la guerre précédente, aux déportés traduits devant la justice militaire.

### Séance du 16 novembre 1939

Présidence de M. VICTOR BASCH

Présents : MM. Basch, Guernut, Emile Kahn, Georges Etienne, Mme Suzanne Collette-Kahn, MM. Brenier, Caillaud, Gombault, Rivet, Viollette.

Excusés : MM. A.-F. Hérol, Sicard de Plauzoles, Baylet, Boris, Delaisi, Guerry, Joint, Jouhaux, Mathieu, A. Philip, Planche, Platon, Texier, Gamard, Jardillier.

M. DELAISY (*Condoléances*). — Sur la proposition de M. Basch, le Comité adresse ses vives condoléances à M. Delaisi, qui vient de perdre sa femme.

Mlle Roux (*Poursuites contre*). — Le Comité approuve l'attitude du Bureau.

AUBERVILLIERS. — Le Président et le Secrétaire général rendent compte de leurs démarches concernant le commissaire d'Aubervilliers.

### Situation faite à l'École laïque

Lecture est donnée de plusieurs lettres (notamment de M. Texier).

Preennent part au débat : MM. Victor Basch, Emile Kahn, Paul Rivet, Brenier, Viollette, Guernut, Caillaud et Gombault.

Le Comité décide qu'un Mémoire, visant la situation de l'École laïque (primaire et secondaire), la condition des écoliers alsaciens dans les régions de repliement, et les faits de pression anti-laïque aux armées, sera remis aux pouvoirs publics.

— En nous envoyant ce que vous nous devez,

— En percevant avant l'été les cotisations de 1940,

— En recrutant de nouveaux ligueurs,

### AIDEZ-NOUS

à rétablir bientôt

Les CAHIERS MENSUELS

### Séance du 30 novembre 1939

Présidence de M. VICTOR BASCH

Présents : MM. Basch, Guernut, A.-F. Hérol, Emile Kahn, Georges Etienne, Brenier, Cudenet, Guerry, Hadamard, Prudhommeaux, Viollette.

Excusés : MM. Langevin, Sicard de Plauzoles, Mmes S. Collette-Kahn et A. Viollis, MM. Baylet, G. Buisson, Damalix, Delaisi, Demons, Gombault, Guenenheim, Grumbach, Jobard, Joint, Jouhaux, M. Moutet, G. Planche, A. Philip, Rivet, Sérol.

### Décret-loi du 18 novembre (sur les suspects)

Lecture est donnée du décret-loi (ainsi que du décret additionnel du 29 novembre), du rapport des conseils juridiques, et d'un projet de résolution présenté par MM. Basch et Kahn (demandant au Parlement l'abrogation du décret).

Preennent part au débat : MM. Basch, Hadamard, Cudenet, Brenier, G. Etienne, Prudhommeaux, Guernut.

Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité des 11 membres présents.

(Adhésions reçues par correspondance : Mmes Collette-Kahn et A. Violis, MM. Langevin, Damallé, Grumbach, Jouhaux, Moutet, Planché et Sérol).

#### Légion polonaise

M. HADAMARD pose une question à ce sujet. M. VICTOR BASCH s'informerait, et le nécessaire sera fait.

#### Séance du 14 décembre 1939

Présents : MM. Basch, Emile Kahn, Georges Etienne, Mmes Odette René-Bloch et Suzanne Collette-Kahn, MM. Guerry, Marius Moutet, Prudhommeaux.

Excusés : MM. A.-F. Hérol, P. Langevin, Sicard de Plazolles, Mmes Deghillage et A. Violis, MM. Baylet, Boris, L. Brunschwig, G. Buisson, Deloisi, Gombault, Hadamard, Hersant, Jobard, Joint, Jouhaux, Lacoste, Lisbonne, Mathieu, Philip, Rivet, Ruyssen, Sérol, Texier.

#### Décret-loi du 18 novembre

Le Secrétaire général signale que la censure a interdit la publication de l'ordre du jour du Comité, mais que, sur la proposition de notre collègue Moutet, la Commission de législation a décidé, à l'unanimité, de proposer à la Chambre l'abrogation du décret-loi.

#### Finlande

Le Président de la Ligue a communiqué au ministre de Finlande l'adresse suivante :

#### A LA FINLANDE ENVAHIE

La Ligue des Droits de l'Homme, rappelant qu'en 1899, son premier Président, Ludovic Trarieux, est

allé à Saint-Petersbourg, défendre, contre l'oppression tsariste, les droits de la libre nation finlandaise, adresse à celle-ci, victime de la plus lâche et de la plus hypocrite des agressions, l'expression de son ardente sympathie.

La Ligue a reçu en réponse le télégramme suivant :

Très ému de votre expression de sympathie pour mon pays, victime d'une agression injustifiable, je vous présente mes plus vifs remerciements.

HOLMA, ministre de Finlande.

#### Décret du 18 novembre sur les fonctionnaires

Le Secrétaire général donne lecture d'un rapport de M. Lacoste. Après intervention de M. Victor Basch et de Mme Collette-Kahn, le Comité décide de demander, pour les fonctionnaires comme pour tous les autres citoyens, le respect des droits acquis et des règles de la justice.

#### Activité des Sections et Fédérations

Le Président rend compte des efforts du Bureau et des résultats obtenus.

Intervient : Mme O. René-Bloch, MM. Prudhommeaux, Emile Kahn, Guerry, Georges Etienne, Mme Collette-Kahn, M. Moutet.

Le Comité, considérant que la tâche de la Ligue ne fut jamais plus impérieuse, fait confiance à son Bureau pour procurer à la Ligue les ressources indispensables et pour se tenir en contact aussi étroit que possible avec les Fédérations et Sections. Il recommande, à cet effet, les réunions d'information, les assemblées régionales et la publication d'un numéro réduit des CAHIERS.

## L'ACTIVITÉ JURIDIQUE DE LA LIGUE depuis Septembre

Pour les cinq mois de septembre à fin janvier, le nombre des lettres reçues et des affaires nouvelles a atteint environ le tiers de ce qu'il était dans l'année normale 1938-1939. Mais la plupart de ces affaires soulevaient des problèmes délicats et ont obligé à des démarches nombreuses.

Les démarches ont été rendues plus difficiles par les circonstances : un certain nombre d'administrations (à commencer par le ministère de la Guerre) ne répondent plus aux lettres; la plupart des ministres (à commencer par le ministre de la Guerre, président du Conseil), sont devenus inabordable; les affaires relevant de la police civile (Sûreté nationale, Préfecture de police) ou de la Justice militaire, exigent des discussions orales. De là l'obligation de multiplier les visites, entretiens et sollicitations.

\*\*\*

Nous avons continué à suivre la plupart des affaires dont nous étions saisis avant septembre. Les affaires de réfugiés politiques en formaient le lot principal. Elles sont restées très nombreuses, mais elles ont changé de caractère.

Les dispositions prises à l'égard des ressortissants de l'Allemagne (Allemands, Autrichiens, Tchécoslovaques), nous ont amenés à intervenir :

1° Pour l'institution d'un filtrage rationnel (l'administration dit « criblage »), que nous n'avons pas encore obtenu; cependant, sur nos instances, quelques améliorations ont été apportées aux méthodes des premiers mois;

2° Pour l'organisation matérielle des camps dits assemblément (Colombes) et de triage;

3° Pour la libération des anti-hitlériens munis de certificats de loyauté. Un assez grand nombre

d'entre eux ont été libérés. Pour les autres, encore trop nombreux, nos démarches continuent;

4° Pour la substitution aux engagements militaires de cinq ans, d'engagements pour la durée des hostilités (obtenu).

Aux dernières nouvelles, le ministère de l'Intérieur nous fait savoir que « la mise en vigueur d'instructions récentes doit provoquer l'examen très rapide de la situation des ressortissants de l'Empire allemand encore internés qui feront l'objet, sans exception et dans un court délai, de décisions définitives. »

Quant aux autres catégories de réfugiés politiques, nous avons obtenu que la naturalisation française fût accordée aux ressortissants des pays voisins de la France contractant un engagement militaire. Parmi ceux qui n'ont pu contracter un tel engagement, des proscrits espagnols et italiens ont été l'objet de rigueurs (perquisitions, arrestations, expulsions) que la France hospitalière leur avait jusqu'alors épargnées. Nous sommes intervenus, avec des succès inégaux, dans tous les cas qui nous ont été signalés.

Au chapitre des étrangers doit s'inscrire l'affaire des arrestations massives, opérées dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 septembre, dont le Comité central a été saisi, et qui a fait l'objet d'un Mémoire.

de telles opérations ne vont jamais sans erreurs. Nous nous sommes employés à en obtenir le redressement. Quelques détenus — détenus à tort — ont été relâchés, non sans peine. Les autres restent enfermés, les hommes au camp du Vernet (Ariège), les femmes au camp de Rieucros (Lozère) ;

## NOS MORTS

C. BOUGLÉ, Directeur de l'École Normale Supérieure, Membre honoraire du Comité Central.  
 Ch. NANCEY, Directeur d'École honoraire, Président de la Fédération du Cher.  
 ERNEST ROUSSEL, Professeur de Lycée honoraire, Vice-Président de la Section de Montpellier.  
 B. KRINSKY, ancien Trésorier de la Section de Paris-IX<sup>e</sup>, Membre de la Commission de Contrôle de la Ligue.

**Toute la Ligue s'associe au deuil de leurs !**

Tout ce que nous avons pu obtenir pour celles-ci, c'est qu'on leur permit, la mauvaise saison venue, de se procurer des vêtements chauds.

Nous avons eu à nous préoccuper de lenteurs, de dénis de justice ou d'injustices dans l'attribution des diverses sortes d'allocations (allocations militaires, allocations aux réfugiés, allocations de chômage, etc.).

Nous sommes intervenus pour l'application équitable et humaine des nouvelles dispositions sur les loyers.

À l'appui de réclamations justes, ventes des armées, toute une série de démarches ont été entreprises au sujet d'affectations incorrectes, de permissions retardées ou refusées, de certains refus de libération pourtant justifiés par l'âge et la situation de famille.

Les mobilisables exclus de l'armée en raison de condamnations antérieures sont versés aux Bataillons d'infanterie légère, connus sous le nom de Bataillons de discipline. Il y en a qui expient par cette exclusion de lointaines fautes de jeunesse, qu'ils avaient eue rachetées par de longues années de vie laborieuse et honnête. Nous avons demandé qu'il leur fût permis de servir dans les formations ordinaires. On nous a répondu que des propositions individuelles pouvaient être faites par les chefs de corps. Nous avons appuyé des requêtes en ce sens. Nous avons appelé l'attention des autorités militaires sur les conditions d'existence dans les Bataillons de discipline.

Comme il va de soi, nous avons poursuivi nos interventions habituelles pour la délivrance de la carte de combattant et pour les pensions militaires.

En matière pénale, administrative et fiscale, nous avons poursuivi notre action traditionnelle (recours en grâce, réductions de peine, libérations conditionnelles, réhabilitations; liquidation et révision de pensions civiles; délais pour les impôts ou les amendes, règlement des dommages de guerre; assurances sociales). Deux rubriques nouvelles ont dû s'ouvrir à ce chapitre :

- 1<sup>o</sup> l'application des 15 %;
- 2<sup>o</sup> la suspension sans traitement des fonctionnaires.

Mais ces dernières interventions se relient au problème plus vaste qu'il nous reste à mentionner.

De tous les abus qui ont requis l'intervention de la Ligue, le plus ample et le plus grave, c'est la répression arbitraire.

Nous en avons cité un exemple, à propos des étrangers. Mais, s'ils ont été les premiers frappés, les mêmes coups n'ont pas épargné des Français :

### CENSURE

Perquisitions chez des militants ou des fonctionnaires irréprochables, victimes de dénonciations;

Instructions ouvertes, condamnations prononcées, pour « propagation des mots d'ordre de la III<sup>e</sup> Internationale », à l'encontre de fonctionnaires ou de militants, notamment connus pour n'être ni communistes, ni bolchevistes, mais victimes de dénonciations.

Certains de ces abus étaient parfaitement illégaux (ainsi, les arrestations et détentions de « suspects » avant le décret-loi du 13 novembre). Les autres se sont autorisés de ces décrets-loi d'exception, multipliés en quelques mois, sur lesquels le Comité central s'est prononcé.

Comme il l'avait prévu et redouté, les méthodes extraordinaires de répression, destinées en principe à paralyser la propagande hitlérienne et bolcheviste, ont été tournées contre de purs démocrates. Comme il l'avait prévu et redouté, les facilités offertes aux représailles politiques, aux rivalités commerciales et aux vengeances particulières, ont encouragé la délation.

La Ligue ne se contente pas de dénoncer le mal ; elle lutte pied à pied, et quotidiennement, contre lui.

Ce combat quotidien contre l'injustice et l'arbitraire, la Ligue a dû le mener avec des moyens réduits, et sans publicité.

Elle n'aurait pu le poursuivre sans l'appui qu'elle a reçu de parlementaires ligueurs, et notamment de députés, membres du Comité central, qui ont intéressé la Chambre à la tâche menée par la Ligue.

Elle n'aurait pu le poursuivre sans le dévouement d'un personnel restreint en nombre, et sans la collaboration inappréciable de ses Conseils juridiques ; la création d'un Comité juridique, dès le premier mois de la guerre, a permis à la Ligue d'intervenir avec autorité pour le respect des règles fondamentales du Droit, et de soutenir sans fléchissement sa réputation de science et de conscience.

E. K.

## MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Hermann RAUSCHNING. — *Hitler m'a dit...* (Paris-Coopération)..

L'auteur, ancien chef national-socialiste du gouvernement de Dantzig, rapporte les confidences du Führer (1933-1934) sur « son plan de conquête du monde ». Les propos sont-ils authentiques? Ont-ils été tenus à la date qu'on leur assigne? Ont-ils été imaginés ou complétés après coup sur les données fournies par la littérature nationale-socialiste et par le développement de l'action hitlérienne? Questions que tranchera la critique historique. Mais quelle que soit sa réponse, ce petit livre gardera sa valeur de vulgarisation vivante et instructive.

LIVRE BLEU (anglais) et LIVRE JAUNE (français) sur les origines de la guerre.

Lecture indispensable pour savoir comment la guerre advenue, d'où elle est venue, et ce qu'elle signifie.

Le gérant : GADINEAU Imprimerie LAFONT  
 Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.